

EDITION SPECIALE



PARLEMENT EUROPEEN

A C T I V I T E S



CONSEIL EUROPEEN
les 9 et 10 décembre 1991
à Maastricht

17/S-91

CONSEIL EUROPEEN

Maastricht, les 9 et 10 décembre 1991

CONCLUSIONS DE LA PRESIDENCE

M. BARON CRÉSPO, président du Parlement européen, a exposé au Conseil européen les points de vue de son institution sur les projets de traités sur l'Union politique et sur l'Union économique et monétaire.

Le Conseil européen s'est félicité de tous les contacts qui ont été établis avec le Parlement européen au cours de la préparation de ces projets et, en particulier, les réunions inter-institutionnelles qui ont permis aux uns et aux autres de mieux comprendre leurs idées respectives.

TRAITE SUR L'UNION EUROPEENNE

Les Conférences intergouvernementales sur l'Union politique et sur l'Union économique et monétaire, réunies au niveau des chefs d'Etat et de gouvernement, sont parvenues à un accord sur le projet de traité sur l'Union européenne sur la base des textes (doc. SN 252/1/91) relatifs à l'union politique ainsi que sur le projet de traité concernant l'union économique et monétaire. La mise au point juridique définitive et l'harmonisation des textes seront effectuées afin de permettre la signature du traité au début du mois de février 1992.

En ce qui concerne plus particulièrement la politique sociale, le Conseil européen confirme que les dispositions actuelles du traité peuvent être considérées comme un acquis communautaire.

Le Conseil européen constate que onze Etats membres sont désireux de poursuivre dans la voie tracée par la Charte sociale de 1989. A cet effet, ils sont convenus d'annexer au traité un protocole relatif à la politique sociale qui prévoit que les institutions de la Communauté seront tenues de prendre et d'appliquer les décisions nécessaires et qui adapte les procédures de prise de décision en vue de leur application par onze Etats membres.

ELARGISSEMENT

Le Conseil européen rappelle que le traité sur l'Union européenne que les chefs d'Etat et de gouvernement ont approuvé prévoit que tout Etat européen dont le système de gouvernement est fondé sur le principe de la démocratie peut demander à devenir membre de l'Union.

Le Conseil européen note que les négociations sur l'adhésion à l'Union européenne sur la base du traité qui vient d'être approuvé pourront démarrer dès que la Communauté aura terminé ses négociations sur les ressources propres et les questions connexes en 1992.

Le Conseil européen prend acte de ce qu'un certain nombre de pays européens ont déjà présenté ou annoncé leur intention de présenter une demande d'adhésion à l'Union. Le Conseil européen invite la Commission à examiner ces questions, y compris les implications pour le développement de l'Union, en vue du Conseil européen de Lisbonne.

URUGUAY ROUND

Le Conseil européen note que les négociations sur la libéralisation du commerce sont entrées dans leur phase finale. Il a été informé des progrès intervenus dans les négociations, tant à Genève que lors du sommet transatlantique, qui a eu lieu à La Haye le 9 novembre 1991.

Le Conseil européen réaffirme son engagement résolu à voir l'Uruguay Round se conclure d'ici la fin de l'année par un ensemble de résultats substantiels et équilibrés. Cet ensemble devrait donc couvrir les règles et disciplines du GATT, l'accès au marché, l'agriculture, les textiles, les services, les TRIP et un renforcement institutionnel du système du GATT qui exclue tout recours, par quelque partenaire que ce soit, à des mesures unilatérales. Il appelle ses partenaires au sein de l'Uruguay Round à s'associer à aux efforts qu'il déploie pour conclure les négociations sur cette base.

Le Conseil européen invite la Commission à veiller à ce que les négociations débouchent, dans tous les principaux domaines, sur des résultats substantiels et crédibles qui soient compatibles avec les objectifs des Communautés européennes.

Il demande à la Commission d'informer régulièrement le Conseil des résultats obtenus.

COOPERATION DANS LES DOMAINES DE LA JUSTICE ET DES AFFAIRES INTERIEURES

Libre circulation des personnes, immigration et asile

A. Le Conseil européen a pris acte des rapports en matière d'immigration et d'asile établis à sa demande par les ministres chargés de l'immigration. Il estime qu'ils constituent une base adéquate pour des mesures à prendre dans ces domaines.

Il a marqué son accord sur le programme de travail et les calendriers prévus et a invité les ministres chargés de l'immigration à les mettre en oeuvre.

B. Le Conseil européen a pris acte du rapport établi par le Groupe des Coordonnateurs "Libre circulation des personnes" et a approuvé les recommandations qui y sont faites.

C. Le Conseil européen a exprimé son regret qu'il n'ait pas encore été possible de résoudre le dernier problème faisant obstacle à la signature de la Convention des Etats membres des Communautés européennes relative au franchissement des frontières extérieures. Le Conseil européen a invité la présidence à rechercher activement, en liaison avec les deux Etats membres concernés, une solution à ce problème.

D. Le Conseil européen invite les coordonnateurs à examiner la structure à donner au système d'information européen et à veiller à l'adoption des mesures techniques et juridiques - y compris en ce qui concerne la protection de la vie privée - nécessaires à sa mise en oeuvre.

Compte tenu de la nécessité de conclure rapidement ces travaux, il est souhaitable d'examiner en premier lieu la possibilité d'étendre à l'ensemble des Etats membres l'application des arrangements déjà conclus par certains d'entre eux.

Europol

Le Conseil européen a marqué son accord sur la création d'un Office européen de police (Europol) ayant pour mission, dans un premier stade, d'organiser à l'échelon des douze Etats membres de la Communauté l'échange de renseignements en matière de stupéfiants. Le Conseil européen a chargé les Ministres "TREVI", en collaboration avec la Commission, de prendre les mesures permettant la mise en place rapide d'Europol.

Drogue

Le Conseil européen a pris note du rapport du Comité européen de lutte antidrogue.

Il a invité les institutions de la Communauté européenne à tout mettre en oeuvre pour que l'acte créant l'Observatoire européen des drogues puisse être adopté avant le 30 juin 1992.

Dans le cadre d'une information la plus large possible sur les problèmes de la drogue, le Conseil européen a appuyé l'organisation, au cours du deuxième semestre de 1992, d'une semaine européenne en faveur de la prévention de l'usage des drogues.

Le Conseil européen a invité le CELAD à poursuivre son action de coordination et à veiller à ce que les différentes instances compétentes mettent en oeuvre sans retard le programme européen de lutte contre la drogue adopté par le Conseil européen, à Rome, le 14 décembre 1990.

Conséquences du projet de traité sur l'Union européenne

Le Conseil européen a chargé les instances compétentes du Conseil et le Groupe des Coordonnateurs "Libre circulation des personnes" d'examiner, en collaboration avec la Commission, les conséquences qu'aura, sur l'organisation des travaux dans ces domaines, le projet de traité sur l'Union européenne, afin de permettre l'application effective des dispositions pertinentes du futur traité dès son entrée en vigueur.

SITUATION DE L'APPROVISIONNEMENT EN DENREES ALIMENTAIRES A MOSCOU ET A SAINT-PETERSBOURG

Le Conseil européen s'est déclaré préoccupé par la situation critique de l'approvisionnement en denrées alimentaires à Moscou et à Saint-Petersbourg et est convenu que la Communauté devrait rapidement prendre des mesures concrètes pour aider les populations de ces villes.

Les Etats membres accèderont aux demandes formulées par la Commission pour que les experts en logistique soient mis à sa disposition.

Il a invité la Commission à présenter des propositions spécifiques et le Conseil Ecofin à examiner, lors de sa session du 17 décembre 1991, les aspects financiers concrets d'une action communautaire, y compris la question des garanties de crédit.

COOPERATION POLITIQUE EUROPEENNE

Moyen-Orient

Le Conseil européen a adopté la déclaration sur le processus de paix au Moyen-Orient qui figure à l'annexe 1.

Le Conseil européen se félicite de la libération de nouveaux otages au Liban. Il exprime sa reconnaissance au Secrétaire général des Nations Unies pour les efforts qu'il a déployés dans ce domaine.

Le Conseil européen déplore que les ressortissants allemands Heinrich Strübig et Thomas Kemptner soient toujours détenus au Liban.

Le Conseil européen lance un appel pressant à tous les gouvernements et à toutes les personnalités qui sont en mesure de contribuer au règlement de la question des otages pour qu'ils poursuivent leurs efforts en vue d'une libération inconditionnelle de toutes les personnes détenues sans aucune procédure juridique.

La question des otages au Liban ne sera pas résolue tant que tous les otages n'auront pas été libérés.

Le Conseil européen se félicite du fait que le Secrétaire général des Nations Unies se soit déclaré prêt à poursuivre ses efforts.

Evolution de la situation en Union soviétique

Le Conseil européen a examiné l'évolution récente de la situation en Union Soviétique et a adopté la déclaration qui figure à l'annexe 2.

Politique relative aux nouveaux Etats européens

Le Conseil européen a chargé les ministres des Affaires étrangères d'évaluer l'évolution de la situation en Europe de l'Est et en Union soviétique en vue d'élaborer une approche en ce qui concerne les relations avec de nouveaux Etats.

Racisme et xénophobie

Le Conseil européen a adopté la déclaration qui figure à l'annexe 3.

Enquêtes sur les attentats contre les vols PAN AM 103 et UTA 772

Rappelant la déclaration publiée par la Communauté et ses Etats membres le 2 décembre, le Conseil européen considère avec une extrême gravité les accusations portées contre des ressortissants lybiens à propos des attentats contre le vol PAN AM 103 en décembre 1988 et le vol UTA 772 en septembre 1989. Le Conseil européen réaffirme sa condamnation de tous les actes de terrorisme, où qu'ils soient commis et quels qu'en soient les auteurs.

Le Conseil européen a pris acte des exigences formulées à l'égard des autorités lybiennes par les gouvernements de la France, du Royaume-Uni et des Etats-Unis le 27 novembre. Il souscrit entièrement à ces exigences et appelle les autorités lybiennes à s'y conformer rapidement et totalement.